

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 2 Juillet 2015

L'an deux mil quinze et le deux juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Breteau Tuffier
Mrs Mallet Breton Penicaud Perot Verrier Bigot

Excusé avec procuration : M. Blondeau

M. Mallet a été nommé secrétaire.

Commune Nouvelle.

Monsieur le maire rappelle en avant-propos de son intervention les différentes lois qui régissent les collectivités territoriales dans leurs organisations et leurs fonctionnements.

A ce jour, les communes ont la possibilité de mutualiser, de se regrouper entre elles et, ou, au sein de communautés de communes.

Monsieur le Maire présente ensuite un diaporama de fiches pédagogiques concernant « la commune nouvelle » et notamment les dernières dispositions concernant le maintien des dotations DGF pour les communes qui se regrouperaient au sein d'une commune nouvelle avant le 1^{er} janvier 2016.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre le temps de la réflexion sachant qu'un schéma de mutualisation est en cours d'élaboration, que le périmètre de la communauté de communes ainsi que ces compétences sont susceptibles d'évoluer dans un proche avenir.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal sera tenu informé régulièrement de l'évolution de ce dossier.

Contrat photocopieur 2015.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des problèmes récurrents de fonctionnement du photocopieur. La Société TOSHIBA nous propose un arrêt du contrat de location actuel avec reprise de ce dernier et présente une nouvelle offre commerciale concernant un nouveau photocopieur de type-studio 2551C en couleur et plus performant. Le conseil prend connaissance des fonctionnalités offertes ainsi que de l'offre tarifaire qui se décompose comme suit :

Location 21 trimestres ; **loyer trimestriel 270€ HT**

Coût copie noir et blanc : 0,007 € HT

Coût copie couleur : 0,07€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide le remplacement du photocopieur aux conditions énumérées ci-dessus et charge Monsieur le maire de la signature du dit contrat ainsi que de sa commande

Réflexion sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil de l'utilité de posséder un véhicule pour l'agent communal qui se déplace actuellement avec le micro tracteur entraînant de ce fait des frais d'entretien supplémentaires ainsi qu'une perte de temps pour des travaux sur les trajets extérieur au bourg. Initialement le micro tracteur était utilisé pour un agent travaillant 9h hebdomadaire aujourd'hui l'agent communal est à 28h hebdomadaire.

Les membres du conseil municipal donnent un accord de principe sur l'achat d'un utilitaire 2 places et alloue une somme d'environ 3000€ à confirmer au vu d'une proposition concrète pour cet achat.

Lancement de la consultation éclairage public dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux rue Beauregard

Monsieur le maire informe les membres du conseil du démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux à Beauregard le 14 septembre 2015 et nous présente un plan du lotissement avec proposition sur l'emplacement des futurs lampadaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de lancer la consultation de l'éclairage public et charge Monsieur le Maire de toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Travaux d'isolation du P'tit Bistrot.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du débat d'orientation budgétaire une somme de 5 000€ avait été inscrite pour revoir l'isolation des menuiseries du P'Tit Bistrot. L'entreprise PICHOT de la Ferté-Bernard nous présente son devis comprenant ; la fourniture et pose de la porte d'entrée ainsi que des travaux de calfeutrage sur les menuiseries du restaurant.

Le montant du devis s'élève à 3 552,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser ces travaux et charge Monsieur le maire de la signature du devis.

Réparation ou remplacement de la débroussailleuse.

Monsieur le maire informe les membres du conseil des problèmes de fonctionnement de la débroussailleuse et des frais nécessaires pour sa remise en état. Etant donné l'âge de celle-ci ainsi que le montant des frais, les membres du conseil décident de ne pas la réparer.

Monsieur Mallet présente les devis de diverses entreprises sollicitées avec différentes références, puissance et cylindrée correspondant à nos besoins ainsi que le coût pour chacune des propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce pour l'achat d'une nouvelle débroussailleuse.

La marque STIHL référence FS 130R de l'entreprise TESSE est choisie, coût 590€ TTC.

Le conseil donne son accord et charge Monsieur le Maire de sa commande.

Décision modificative n° 1 Budget Général

Monsieur le maire présente les décisions modificatives à effectuer suite à la réception des devis non validés lors du budget primitif :

Investissement : 1 750€ répartis comme suit :

Programme 69 Bâtiment communaux : + 1500€ compte 2313

Programme 71 Achats divers : + 250€ compte 2188

A prendre sur la section de fonctionnement :

Au compte 678 Autres charges exceptionnelles : - 1 750€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces modifications et chargent Monsieur le Maire de leurs exécutions.

Fonds de concours 2015

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la délibération du conseil communautaire prise le 4 juin 2015 qui décide la mise en œuvre des fonds de concours dans les domaines énumérés ci-dessous et qui en définit les modalités d'attribution et de répartition pour 2015 :

La voirie communale

Logement social

Commerce

Petits équipement sportifs

Patrimoine culturel communal

Aménagement du centre bourg

Scolaire

Eclairage public

Opérations diverses

Accessibilité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-Approuve les décisions prises par la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise

-Sollicite l'aide de 12 500€ allouée pour les travaux au titre de « Opérations diverses » Enfouissement des réseaux à Beauregard, s'élevant à 280 000€ HT

-Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer tous documents afférents à ces dossiers.

Colis de Noël 2015

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la composition du colis de Noël ainsi que de son coût. A l'heure où les communes vont se voir réduire de leurs dotations il serait souhaitable de repenser à alléger les dépenses dites non obligatoires. C'est pourquoi le conseil envisage de revoir les avantages (colis de Noël et repas) pour les plus de 70 ans. Un débat s'en suit, puis les membres du conseil proposent de voir ce qui se fait dans les communes voisines et décident de conserver pour cette année le colis de Noël en l'état. Une décision sera prise ultérieurement.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures
Approbation de la séance du 2 juillet 2015; le Maire Michel ODEAU